

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL, DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION
DES CARRIERES ADMINISTRATIVES

96-450 DU 23 AOUT 1996
/) ECRET N° /MTFPSS/DGFP/DGCA/SAV
Portant inscription au tableau d'avance-
ment au titre de l'année 1988 de Mor-
sieur MBENZE Albert, Administrateur de
Santé des cadres de la catégorie A,
hiérarchie I des cadres Administratifs
de la Santé Publique.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

/ / I S A S :

(/u la constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la loi n°21/89 du 14 Novembre 1989 portant
refonte du statut général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n°62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant
le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n°62/198/FP du 5 Juillet 1962 rela-
tif à la nomination et à la révocation des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n°63/81/FP-BE du 26 Mars 1963
fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les
stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires
stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n°65/70 du 16 Février 1965 fixant
le statut commun des cadres administratifs de la Santé Pu-
blique ;
(/u le décret n°65/170/FP du 25 Juin 1965 règle-
mentant l'avancement des fonctionnaires ;
(/u le décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abro-
geant et remplaçant les dispositions du décret n°62/196/FP
du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires ;
(/u le décret n°94/769 du 28 Décembre 1994 por-
tant suspension des effets financiers à la suite d'une
titularisation, d'un avancement, d'un reclassement, d'une
révision de situation administrative ou de toute autre
promotion ;
(/u le décret n°95/025 du 13 Janvier 1995 por-
tant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n°95/026 du 22 Janvier 1995 por-
tant nomination des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n°95/027 du 22 Janvier 1995 portant
nomination des Ministres délégués Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n°95/032 du 2 Février 1995 portant
organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le
règlement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le procès-verbal de la Commission Administra-
tive Paritaire d'Avancement réunie à Brazzaville le 22
Juillet 1991 ;
(/u la lettre n°1506 du 16 Octobre 1994 du Pre-
mier Ministre, Chef du Gouvernement ;

/) E C R E T E :

..//..

ARTICLE 1ER : Monsieur MBENZE Albert, Administrateur de Santé des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des cadres Administratifs de la Santé Publique, en service à la Direction Générale de la Santé à Brazzaville, est inscrit au tableau d'avancement au titre de l'année 1988 pour le 7^e échelon de son grade à deux (2) ans.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

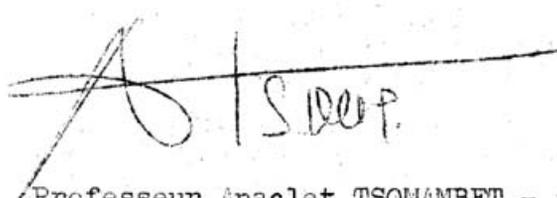
Brazzaville, le 23 Août 1996

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Santé et des
Affaires Sociales, chargé de la
Réinsertion Sociale des Sinistrés
et des Personnes Handicapées.

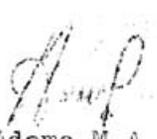

Jean M O U Y A B I.-

Le Ministre du Travail, de la
Fonction Publique et de la
Sécurité Sociale


Professeur Anaclet TSOMAMBET.-


Général Jacques Joachim YHOMBY OPANGO.-

Le Ministre délégué auprès du Ministre
de l'Economie et des Finances, chargé
du Budget et de la Coordination des
Régies


Luc Daniel Adamo M A T E T A .

AMPLIATIONS :

- DGFP/DGCA..... 6
- DGB.....3
- DGCF.....1
- DGSP.....6
- INTERESSE.....1
- SGG/BC.....3
- JORS.....3
- DGFP/BST.....3./- 